



Re-Humaniser France Télécom

En direct avec les négociations

Numéro 9, le 19 octobre 2009

Des négociations placées sous l'impulsion revendicative du personnel

Ça suffit !

**La Direction doit satisfaire nos revendications
MAINTENANT**

Le groupe de négociation sur les conditions de travail s'est réuni le 14 octobre. Cette journée a été marquée par un nouveau drame à Lannion. Cela démontre, une fois de plus, l'urgente nécessité d'aboutir à un accord qui apporte réellement des réponses à la souffrance des salariés de France Télécom. La CGT continuera donc à œuvrer de toutes ses forces dans ces négociations afin d'obtenir un accord à la hauteur des enjeux et demande dès aujourd'hui des mesures plus fortes et plus rapides. Nous demandons également que les mesures annoncées soient suivies de faits, alors que O. Barberot a annoncé la fin du déploiement de l'outil coaching, nous avons du intervenir pour que ce dernier ne se mette pas en place dans un centre parisien.

Lors de cette réunion, a été abordée la problématique du temps de prise de service dans les AD et celui de pause au sein de l'entreprise. Au-delà de la nécessité d'avoir du temps pour souffler et mieux travailler, il doit aussi être l'occasion de créer des moments de convivialité.

Les points d'accord avec l'entreprise sont les suivants :

- En AD, tous les vendeurs bénéficient de 15 minutes inclus dans le temps de travail, avant la prise de service, afin de se mettre à jour sur la connaissance des offres (consultation basic), mais également prendre un temps de convivialité (café par exemple), de même que l'habillage. Cette mesure sera proposée à effet immédiat, à la séance plénière du 20 octobre.
- La reconnaissance comme centre d'appel au sens de la CCNT, les ASVC, les UAT et les CCOR. France Télécom reconnaît enfin ces services comme centre d'appel qui bénéficieront de 10 minutes de pause pour deux heures travaillées. Cette mesure s'ajoute aux 10 minutes de loggage et 10 minutes de déloggage actées la dernière fois.
- De la souplesse sera apportée dans la prise de pauses, c'est-à-dire la possibilité de pouvoir les prendre sans contrainte managériale.
- Lors de la prochaine réunion, une réponse sera apportée à la demande de la CGT, la généralisation de cette mesure aux agences Pro et TPE PME, aux plates formes ARTE, au CSC, aux plate formes en interne comme on en trouve à l'USEI, dans les UI ...

- Une réponse nous sera également donnée quant à l'intégration dans le temps de travail, de 20 minutes de pause à minima pour 6 heures travaillées consécutives pour tous les salariés du groupe.

La CGT prend acte de ces avancées, mais les juge encore insuffisantes.

- Pour les AD, les 15 minutes ainsi dégagées doivent être compensées par le recrutement de 200 équivalents temps plein. De plus, le temps de prise de service doit être considéré comme hors vente et donc décompté du calcul des objectifs (environ une journée mensuelle). Cette mesure ne sera efficace que si elle est accompagnée des moyens nécessaires afin de ne pas léser les vendeurs.
- France Télécom se décide enfin à reconnaître une partie de ses centres d'appels comme tel. Cette mesure n'est qu'une mise en conformité avec la loi et encore pas sur la globalité de nos centres. Pour la CGT, cette mesure est encore très insuffisante, elle doit être étendue à tous les centres du groupe. Surtout, France Télécom, qui a lésé ses salariés pendant des années, doit faire un geste et entendre la revendication de la CGT, 10 minutes de pause par heure pour tous les centres. Ce ne serait qu'une mesure de bon sens, compte tenu de la difficulté de ces métiers. La mesure que propose France Télécom est le strict minimum légal et est en dessous des préconisations de l'INRS (15 minutes toutes les deux heures).

Lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 20 ou le 29 octobre, la négociation se poursuivra sur la question des pauses et sera abordée la question des prises de congé.

Pour les congés, lors de cette séance la CGT revendiquera notamment :

Des délais de prévenance suffisants pour accorder les congés afin que chacun puisse faire ses réservations en temps et en heure (exemple, 6 mois pour les congés d'été)

- Un minimum de taux de départ (exemple, 33% minimum de taux de départ simultanés) quelle que soit la période.
- La fin des périodes dites « interdites ou obligatoires » de prise de congés.
- La possibilité de prendre des congés à la journée, notamment le samedi.
- Le suivi des refus de congés avec traçabilité dans anoo
- Un délai de réponse rapide à 8J à la date de la dépose
- Embauche de jeunes saisonniers pour les vacances d'été et scolaire (Enfants de salariés)
- Octroi de 3 jours pour les Ponts des 11 novembre, noël et jour de l'an

Faites remonter par le biais des cahiers revendicatifs vos propositions en matière de pause et de congé.

Plus que jamais, l'amplification de la mobilisation et l'action du personnel est une nécessité incontournable pour faire aboutir les revendications.